



Unité – Egalité – paix
وحدة مساواة سلام

**Mission Permanente
De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations – Unies
Et des autres Organisations
Internationales à Genève**

المبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
جنيف سويسرا

Vérifier au prononcé

**Conseil des Droits de l'Homme
23ème session**

**Rapport du Rapporteur Spécial sur le droit à la Santé
Déclaration faite par M. Elaye Abdillahi,
27 mai 2013**

Monsieur le Président,

Ma délégation tiens à féliciter le rapporteur spécial, Monsieur Anand Grover, pour l'exhaustivité, la densité et la richesse de son rapport.

Nous saluons l'ensemble des travaux accomplis par le Rapporteur Spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mental possible. En particulier le droit à la santé des travailleurs migrants les moins qualifiés qui forment la préoccupation centrale de votre rapport.

Nous prenons note avec satisfaction des méthodes de travail ainsi que des thèmes et domaines prioritaires choisis par le Rapporteur Spécial. Nous convenons avec vous que la migration devrait être conçue comme un déterminant sous-jacent de la santé car comme vous le relevez justement, les processus d'avant départ, d'entrée de séjour et d'intégration dans les Etats hôtes déterminent l'état de santé des travailleurs migrants.

Nous encourageons le Rapporteur Spécial à poursuivre la réflexion engagée concernant les droits qu'ont les travailleurs migrants à jouir du meilleur état de santé physique et mental possible tout en accordant un intérêt marqué aux catégories de travailleurs migrants les plus vulnérables dont les travailleurs migrants peu ou pas qualifiés dont un grand nombre est illettré et pauvre comme souligné au point 23 du rapport A/HRC/23/41.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Mission permanente de la République de Djibouti
19, Ch. Louis-Dunant
1202 Genève
T : + 0041 (0) 22 749 10 90
F : + 0041 (0) 22 749 10 91